



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Compte rendu de la CCP du 27 novembre 2014 Contractuels 84

La CFDT a souhaité rappeler en introduction quelques positions vis-à-vis de la CCP des contractuels 84 :

- L'accord sur le projet de fusion de notre CCP travail avec son équivalent coté Santé
- La gestion des carrières : donner plus de possibilités d'évolution aux contractuels car, les contractuels étant recrutés sur un poste / une fonction ne sont pas amenés à pouvoir changer de poste. Ceci n'est pas compatible avec une vraie gestion de carrière et c'est d'autant plus vrai pour ceux qui ne peuvent pas avoir accès à la titularisation, par exemple pour des conditions liées à la retraite (trop peu d'années à valoriser en fonction publique) ou simplement parce que les ministères n'ouvrent pas de corps d'accueil correspondant.
- De même, sur l'évolution des salaires, la CFDT souhaite une ouverture notamment pour ceux qui sont en fin de grille telle qu'on peut la retrouver chez les contractuels 78 « hors cadre »

PV de la CCP du 17 juin 2014

Le PV de la CCP du 17 juin a fait l'objet d'un dernier petit amendement et n'a pas encore été signé

Tableau des mutations

Une seule mutation était à l'ordre du jour pour le poste de Responsable de l'unité « programmation et organismes intermédiaires du service FSE » à l'UR Ile de France et a reçu un avis favorable de la commission.

Plusieurs cas individuels ont été évoqués :

- Celui d'une agente contractuelle à la DIRECCTE Franche Comte dont le cas est actuellement en cours de traitement par le tribunal administratif

N'hésitez pas à nous contacter et à consulter notre site :
www.syntef-cfdt.com

- Celui de Madame Videcocq évoqué lors de la CCP de juin 2014 pour laquelle nous avons demandé un complément de rémunération avant son départ en retraite et pour qui la DRH a confirmé un repositionnement indemnitaire au 1^{er} janvier 2014
- Celui d'une agente contractuelle de la DGEFP pour laquelle un reclassement au niveau 3 avait été opéré mais ne semblait pas répondre à la situation. La DRH a confirmé le reclassement en niveau 3 après avis de la DGEFP par rapport au poste occupé.

Rappel : la DRH a mis en place un site internet pour la titularisation des contractuels : <https://sites.google.com/site/antloisauvadet/>

Les représentants de la CFDT à la CCP des Contractuels
--

- Béatrice BRASQUIES – DIRECCTE MIDI-PYRÉNÉES
Tel : 05 62 89 82 99
- Franck DOLLÉ - DIRECCTE NORD PAS DE CALAIS
Tel : 03 20 97 47 58

✂ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**
Domicile :
.....
Téléphone : **E-mail :**
Lieu de travail :
Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT – 2/8 rue Gaston Rebuffat – 75019 PARIS Tél : 01 40 52 02 10 – Permanence: 06 16 69 68 27– Mél : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr
